



Ma femme m'a volé ma carte de sejour

Par **soyeur**, le **16/04/2015 à 17:57**

Bonjour,

Je suis tunisien je me suis marié avec une française le 18 février 2012 après un an j'ai eu ma carte de résident après 3 ans de vie commune et 4 ans de mariage la situation a dégradé ça va plein de problèmes des insultes beaucoup de tension je suis parti plusieurs fois de la maison car elle me dit dégage de chez moi je précise elle a 4 enfants ils vivent avec nous j'ai supporté ça jusqu'à aujourd'hui je suis reparti elle m'a invité dormir chez elle elle m'a volé la carte et elle a été portée plainte pour mariage gris et elle a été à la préfecture pour bloquer ma carte j'ai fait une main courante et je sais pas quoi faire j'ai vraiment besoin de conseil je suis perdu sachant que je suis au chômage depuis 6 mois

merci bien pour votre aide

Par **aguesseau**, le **16/04/2015 à 20:08**

bjr,

il est normal que les 4 enfants de votre épouse vivent avec leur mère donc avec vous, quand vous l'avez épousée, vous connaissiez sa situation familiale.

bien sûr, il nous est pas possible de vous dire si vous avez fait un mariage uniquement dans le but d'obtenir un titre de séjour.

il appartient à l'administration de vérifier les déclarations de votre épouse.

avez-vous une grosse différence d'âge avec votre épouse ?

cdt

Par **soyeur**, le **16/04/2015** à **21:03**

J'en es 28 elle a 39

Par **alterego**, le **17/04/2015** à **04:54**

Bonjour,

"Volé" votre carte de résident, voilà une accusation grave dont vous devez apporter la preuve.

Quant aux enfants que vous avez supportés, ils composaient la famille avant que vous ne connaissiez leur mère. Ce n'est pas à la famille de se décomposer, ils sont aussi chez eux.

"Mariage gris", vrai ou faux, vous seul savez. Sachez quand même que la victime ou la prétendue telle n'engage pas ce genre de procédure sans avoir un minimum de preuves. Si elle n'en dispose pas, c'est une autre affaire.

Cordialement